



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

COMMUNE DE CHARRON




RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE

Approuvé par le conseil communautaire, le 19/05/2021

PLAN N° CHA1	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/2000	Arrêt le 23/10/2019 Approbation le 19/05/2021		
<p>CONCEPTION: Urbanisme et architecture - Empreinte Urbanisme - URBANISME</p> <p>DESIGN: URBANISME - Cartographie - 14000 ANCOIS - 10 TER Avenue de Genève - 17000 ANCOIS - 05 46 50 00 00 - www.urbanisme.com</p> <p>FOND CADASTRAL: Cadastre (E2020) - Avril 2019 - 17000 ANCOIS - 10 TER Avenue de Genève - 17000 ANCOIS - 05 46 50 00 00 - www.urbanisme.com</p> <p>Édition cartographique n°3 du 03/05/2021</p>			

- Légende**
- ZONES URBAINES**
- U : Zone urbaine
 - Uh : Zone urbaine à vocation d'hébergement
 - UE : Zone urbaine à vocation d'équipement
 - UXai : Zone urbaine à vocation économique (industrie et artisanat)
 - UXc : Zone urbaine à vocation économique (commercial)
- ZONES A URBANISER**
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
- ZONES AGRICOLES**
- Ac : Zone agricole à Charron
 - Aspr : Zone agricole correspondant aux espaces proches du rivage
 - Apc : Zone agricole protégée sur Charron
- ZONES NATURELLES**
- Nd : Zone naturelle sur Charron
- ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES**
- Boisement remarquable protégé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
 - Emplacement réservé
 - OAP densification habitat
 - OAP sectorielle simple
 - Orientation d'aménagement et de programmation liée aux lisières urbaines à protéger
 - Réservoirs bocagers remarquables au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Zone exceptionnellement inondée
- HABILAGE DU PLAN**
- Alignement d'arbres protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Haie remarquable protégée au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
 - Limite communale des communes du PLU (source cadastre)



Emplacements réservés			
N°	Désignation	Bénéficiaire	Emprise
21	Création cheminement doux	Commune de CHARRON	2347 m²
22	Création cheminement doux	Commune de CHARRON	326 m²
25	agrandissement salle de fêtes	Commune de CHARRON	2326 m²
26	Création mairie et stationnements et jardin	Commune de CHARRON	6241 m²
27	Création de stationnements	Commune de CHARRON	909 m²

Changement de destination autorisé

Patrimoine

N°	Libellé	Commune
283	Site bâti remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	CHARRON

